

**PARTI OUVRIER  
LUXEMBOURGEOIS**

000001

**ARBEITERPARTEI LUXEMBURGS**  
SECRETARY GENERAL: MAYSON DU PEUPLE / ESCH / TELEPHONE 2455

Luxemburgo el 10 de Agosto 1937

A la Union General de Trabajadores de Espana

VALENCIA

Queridos amigos:

El Congreso del Partido Obrero Socialista de Luxemburgo del 8 del mes, celebrado bajo la presidencia de honor de nuestro estimado y querido compañero Caballero aceptó con unanimidad la resolución, junta en traducción francés a esta carta, con respecto al derecho internacional del Gobierno de la Republica.

Tambien el congreso, en sus proposiciones para un programa en vista de la posibilidad de colaboracion al nuevo gobierno, aceptó la inscripcion de un punto especial tratando de la actitud del futuro gobierno en la cuestion española.

Hemos querido informar a la UGT de estas decisiones y pedimos de dispensarnos de no haber enviado un telegrama de homenaje. Vale más este acto de ayuda practica, aunque la ayuda de nuestro pequeño país no puede estar muy eficaz.

Saludamos muy cordialmente a nuestro estimado amigo Caballero y a todos los camaradas de la UGT.

*Cilly  
Beck*

88

## Résolution sur l'Espagne

adoptée à l'unanimité par le congrès du Parti Ouvrier Luxembourgeois  
le 8 août 1937 à Luxembourg.

Le congrès du Parti Ouvrier Luxembourgeois, adhérant à la  
résolution adoptée par les deux Internationales en leur réunion  
commune de Paris le 24 juin 1937:

vu le désir exprimé par les deux Internationales,  
soucieux de donner suite à cette résolution:

1. influencer par toutes les voies et moyens les gouvernements  
membres de la S.d.N., afin qu'ils assurent au Gouvernement Espagnol  
son indépendance territoriale et politique;
2. octroyer le retour au commerce libre, pour que le Gouvernement  
Espagnol, dont la légalité est incontestable, puisse se procurer  
les armes nécessaires à la défense du pays et de ses droits;
3. étendre les devoirs de solidarité à tous les combattants et à  
toutes les organisations responsables, affiliées aux deux Inter-  
nationales;

Vu que la politique de non-intervention n'a pas eu les  
résultats espérés par ses promoteurs,  
décide:

nonobstant la continuation de la propagande de commun accord avec  
la Commission Syndicale, d'entreprendre les démarches nécessaires  
auprès du Gouvernement luxembourgeois, afin que celui-ci envisage  
immédiatement la possibilité de prendre, de concert avec les Gou-  
vernements français, anglais et belge, les mesures appropriées pour  
réaliser les points 1 et 2 de la résolution adoptée par les deux  
Internationales.

En ce qui concerne la motion des deux Internationales  
au sujet de la solidarité et de la propagande en faveur des ca-  
marades espagnols et de la République, le congrès du Parti Ouvrier  
Luxembourgeois estime qu'il est dans l'intérêt même de cette ac-  
tion de la continuer sans l'immixtion d'autres groupements et  
partis.

000003

Extrait

du programme-mémoire pour la politique du futur gouvernement  
présenté par le Parti Ouvrier Luxembourgeois

Nos principes démocratiques et nationaux nous dictent également notre attitude vis-à-vis du problème espagnol. Nous n'avons certes pas le prétention de vouloir juger la politique de non-intervention préconisée par les démocraties européennes.

Mais si la question espagnole devrait être soulevée, nous devons nous laisser guider par le principe que le Luxembourg ne peut vivre que dans le respect absolu des pactes et du droit international. Etant un petit pays, d'avantage sans défense que tous les autres, nous avons tout intérêt que le droit prime la force.

En tant que nous aurons à prendre une décision, nous devons préconiser le retour à la liberté du commerce, afin que le gouvernement espagnol républicain, dont la légalité est incontestable, puisse s'assurer les moyens nécessaires pour la défense de son pays et de son droit.

Fidèle à la politique de sécurité collective, il devra être du devoir de notre pays d'aider, le cas échéant, par notre vote, de commun accord avec les pays démocratiques et en concordance avec le pacte de la S.d.N. à assurer au Gouvernement Espagnol son indépendance politique et territoriale.

000004

,19 de agosto de 1937

7.712/WC-PM.

Sr<sup>a</sup> Doña LILY KRIER BECKER  
LUXEMBURGO

---

Estimada amiga y compañera:

Con la natural satisfacción hemos recibido su atenta carta, fecha 10 del corriente, por la que nos comunica las resoluciones adoptadas por el Congreso del Partido Obrero Socialista de ese país.

La Situación porque España atraviesa obliga a que nuestro reconocimiento hacia ese Partido sea todo lo intenso que proceda, al observar el cariño con que ustedes tratan los problemas que afectan a nuestro país.

Reconocemos que la influencia de Luxemburgo ante la Sociedad de Nacionalismo puede ser decisiva. Sin embargo, es un detalle que nos llena de emoción por lo que ello representa y por lo que nosotros sabemos se hace por todos los camaradas que en favor de nuestra causa.

Agradeciéndoles de todo corazón el que nos hayan comunicado a nosotros, como tal Central sindical, las resoluciones que han adoptado y con saludos fraternales, quedamos cordialmente suyos y de la causa.

EL SECRETARIO GENERAL,

firmado: Franc<sup>o</sup> L. Caballero.